

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE
13/2026**

**Portant délégation de fonction et de signature au profit de
Madame Isabelle MERCIER
2^{ème} Adjoint au Maire**

La maire de la commune de VERS SUR SELLE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-18,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 constatant l'élection de Madame Isabelle MERCIER en qualité d'adjointe au maire,

Vu la délibération fixant le nombre d'adjoints au maire,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient de donner délégation à Madame Isabelle MERCIER 2^{ème} adjoint au maire,

ARRETE :

Article 1 : En application de l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales, Madame Isabelle MERCIER 2^{ème} adjoint au maire est déléguée pour intervenir dans les domaines suivants :

Communication

Elle assurera les fonctions suivantes :

- Rédaction du journal communal.
- Mise à jour du site de la commune.
- Tenue de l'ensemble des moyens de communication : (intramuros, panneaux d'affichage...)

Article 2 : Cette délégation entraîne délégation de signature pour signer, au nom de madame le maire, tous les actes, courriers, décisions et documents administratifs relatifs aux affaires relevant de sa délégation à l'exception des actes réservés par la loi à la compétence exclusive du Maire

.../...



Article 3 : Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés de la mairie et copie en sera adressée à M. le Préfet ainsi qu'à Monsieur le trésorier.

Pour extrait conforme au registre.

Vers sur Selle, le 20 mars 2026

La Maire,
Karine LÉFEBVRE

